

États financiers de

**FONDS DE REVENU
ALTERNATIF VENATOR**
(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

30 juin 2021 (non audité)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

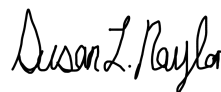
Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **Venator Capital Management Ltd.**, en tant que gestionnaire du Fonds de revenu alternatif Venator (le « Fonds ») et approuvés par le conseil d'administration de Venator Capital Management Ltd. Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »), y compris la norme comptable internationale (l'« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, destinés à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée, ainsi que de la protection de tous les actifs des Fonds.

Le conseil d'administration de Venator Capital Management Ltd. est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière.

Au nom de Venator Capital Management Ltd., gestionnaire des Fonds



Brandon Osten
Chef de la direction
Le 16 août 2021



Susan Naylor
Cheffe des Finances
Le 16 août 2021

Avis aux porteurs de parts

L'auditeur des Fonds n'a pas effectué l'examen du Fonds de revenu alternatif Venator

Venator Capital Management Ltd., gestionnaire des Fonds, nomme un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers annuels des Fonds. Selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, si le rapport financier intermédiaire n'a pas été examiné par un auditeur, le rapport financier intermédiaire doit être accompagné d'un avis en faisant état.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

États de la situation financière

Au 30 juin 2021, avec informations comparatives pour le 31 décembre 2020 (non audité)

	30 juin 2021	31 décembre 2020
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	127 932 \$	400 843 \$
Placements détenus, à la juste valeur (au coût – 106 181 556 \$; 75 297 584 \$ en 2020) (note 9)	108 822 601	74 288 336
Charges payées d'avance	21 919	24 947
Intérêts à recevoir	689 473	833 181
Dividendes à recevoir	84 231	28 241
Montant à recevoir au titre des placements vendus	–	3 565 523
Souscriptions à recevoir	196 100	–
	<u>109 942 256</u>	<u>79 141 071</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Montant à payer à des courtiers	30 027 908	11 355 887
Créditeurs et charges à payer	89 217	127 738
Rémunération au rendement à payer (note 4)	730 966	536 940
Frais de gestion à payer (note 4)	67 587	59 011
Distributions à payer	24 582	24 860
Montant à payer au titre des placements achetés	–	110 195
Montant à payer au titre des rachats	97 704	489 441
Dépôt des porteurs de parts (note 12)	50 000	350 000
	<u>31 087 964</u>	<u>13 054 072</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>78 854 292 \$</u>	<u>66 086 999 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie :		
Catégorie A	3 035 319 \$	3 158 289 \$
Catégorie D	23 034	21 257
Catégorie F	75 795 939	62 907 453
	<u>78 854 292 \$</u>	<u>66 086 999 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 5) :		
Catégorie A	499 792,68	551 111,91
Catégorie D	4 275,11	4 179,80
Catégorie F	10 937 421,26	9 691 452,66
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :		
Catégorie A	6,07 \$	5,73 \$
Catégorie D	5,39	5,09
Catégorie F	6,93	6,49

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de la fiducie :

_____, fiduciaire
Venator Capital Management Ltd.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

États du résultat global

Pour la période close le 30 juin 2021, avec informations comparatives pour 2020 (non audité)

	2021	2020
Revenu		
Intérêts aux fins de distribution	1 704 327 \$	2 632 455 \$
Dividendes	312 828	87 691
Profit réalisé (perte réalisée) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	1 813 001	(4 233 203)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	3 655 126	(3 757 637)
Autres revenus	2 206	138
	<u>7 487 488</u>	<u>(5 270 556)</u>
Charges		
Rémunération au rendement (note 4)	730 966	3 974
Frais de gestion (note 4)	430 641	357 218
Intérêts et frais d'emprunt	235 587	218 278
Charges d'exploitation	76 225	57 930
Frais juridiques	39 302	-
Retenues d'impôt	38 310	15 657
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille (note 2)	33 425	5 073
Honoraires d'audit	25 787	20 330
	<u>1 610 243</u>	<u>678 460</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>5 877 245 \$</u>	<u>(5 949 016) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (note 10) :		
Catégorie A	247 682 \$	(420 373) \$
Catégorie D	1 777	(1 815)
Catégorie F	5 627 786	(5 526 828)
	<u>5 877 245 \$</u>	<u>(5 949 016) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 10) :		
Catégorie A	0,47 \$	(0,57) \$
Catégorie D	0,42	(0,45)
Catégorie F	0,54	(0,56)

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour la période close le 30 juin 2021, avec informations comparatives pour 2020 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Distributions payées aux porteurs de parts rachetables	Réinvestisse- ment de distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
30 juin 2021							
Catégorie A	3 158 289 \$	75 195 \$	(430 717) \$	247 682 \$	(62 895) \$	47 765 \$	3 035 319 \$
Catégorie D	21 257	—	—	1 777	(506)	506	23 034
Catégorie F	62 907 453	14 767 580	(7 363 088)	5 627 786	(1 257 995)	1 114 203	75 795 939
	<u>66 086 999 \$</u>	<u>14 842 775 \$</u>	<u>(7 793 805) \$</u>	<u>5 877 245 \$</u>	<u>(1 321 396) \$</u>	<u>1 162 474 \$</u>	<u>78 854 292 \$</u>

*Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour la période close le 30 juin 2021 s'est chiffré à néant et à néant, respectivement.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Distributions payées aux porteurs de parts rachetables	Réinvestisse- ment de distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
30 juin 2020							
Catégorie A	3 684 386 \$	873 839 \$	(427 349) \$	(420 373) \$	(88 760) \$	71 881 \$	3 693 624 \$
Catégorie C	7 702 234	—	(7 702 234)	—	—	—	—
Catégorie D	—	20 000	—	(1 815)	(322)	322	18 185
Catégorie F	55 473 526	11 750 068	(5 434 342)	(5 526 828)	(1 184 886)	1 078 140	56 155 678
	<u>66 860 146 \$</u>	<u>12 643 907 \$</u>	<u>(13 563 925) \$</u>	<u>(5 949 016) \$</u>	<u>(1 273 968) \$</u>	<u>1 150 343 \$</u>	<u>59 867 487 \$</u>

**Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour la période close le 30 juin 2020 s'est chiffré à 7 915 789 \$ et à (7 915 789) \$, respectivement.

FONDS DE REVENUS ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Tableau des flux de trésorerie Pour la période close le 30 juin 2021, avec informations comparatives pour 2020 (non audité)

	2021	2020
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :		
Activité d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 877 245 \$	(5 949 016) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(1 813 001)	4 233 203
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(3 655 126)	3 757 637
Variation des soldes hors trésorerie :		
Augmentation du compte sur marge	–	(420 000)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	3 028	(6 696)
Diminution (augmentation) des intérêts à recevoir	143 708	(82 992)
Augmentation des dividendes à recevoir	(55 990)	(25 214)
Diminution des autres actifs	–	3 806
Diminution du montant à recevoir au titre des placements vendus	3 565 523	5 030
Augmentation du montant à payer à des courtiers	18 672 021	12 955 781
Diminution des créditeurs et charges à payer	(38 521)	(128 867)
Augmentation (diminution) de la rémunération au rendement à payer	194 026	(600 099)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	8 576	(10 656)
Diminution des distributions à payer	(278)	(65 557)
(Diminution) augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	(110 195)	498 333
Produit de la vente de placements	37 976 773	67 513 233
Achat de placements	(68 590 364)	(78 444 425)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(7 822 575)</u>	<u>3 233 501</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	14 346 675	4 687 454
Montant payé au rachat de parts rachetables	(8 185 542)	(5 991 244)
Distributions payées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(158 922)	(123 625)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	<u>6 002 211</u>	<u>(1 427 415)</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(1 820 364)	1 806 086
Profit (perte) de change sur la trésorerie	1 547 453	(1 735 634)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	400 843	30 649
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	<u>127 932 \$</u>	<u>101 101 \$</u>
Renseignements supplémentaires*		
Intérêts payés	226 254 \$	308 997 \$
Intérêts reçus	1 848 034	2 549 463
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	218 528	46 819

*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Inventaire du portefeuille 30 juin 2021 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts Valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
90 500	Groupe Canaccord Genuity Inc., actions privilégiées 5,75 %	1 458 772 \$	1 972 900 \$	2,50
122 509	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	1 624 552	1 559 540	1,98
		<u>3 083 324</u>	<u>3 532 440</u>	<u>4,48</u>
Titres à revenu fixe de sociétés canadiennes				
1 013 000	Cargojet Inc., 5,75 %, 30 avril 2025	981 076	1 063 650	1,35
2 000 000	Chemtrade Logistics Income Fund, 4,75 %, 31 mai 2024	1 729 999	1 955 000	2,48
2 531 000	Chemtrade Logistics Income Fund, 8,50 %, 30 septembre 2025	2 475 447	2 771 445	3,51
3 500 000	Dye & Durham Ltd. 3,75 %, 1 ^{er} mars 2026	3 547 148	3 543 750	4,49
1 500 000	Extencicare Inc., 5 %, 30 avril 2025	1 537 197	1 545 150	1,96
1 500 000	Mullen Group Ltd., 5,75 %, 30 novembre 2026	1 599 612	1 717 500	2,18
2 450 000	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust, 5,50 %, 31 décembre 2023	2 506 860	2 611 945	3,31
1 591 000	Redevances aurifères Osisko Ltée, 4 %, 31 décembre 2022	1 645 660	1 655 276	2,10
1 399 300	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd., 5,50 %, 30 septembre 2024	1 374 539	1 497 251	1,90
		<u>17 397 538</u>	<u>18 360 967</u>	<u>23,28</u>
Actions américaines				
50 000	Accelerate Acquisition Corp.	624 154	625 807	0,79
25 000	African Gold Acquisition Corp.	317 128	313 524	0,40
25 000	Apollo Strategic Growth Capital	306 914	303 290	0,38
25 000	Ares Acquisition Corp.	320 690	310 113	0,39
25 000	Arrowroot Acquisition Corp.	319 026	311 043	0,39
25 000	Athena Technology Acquisition Corp.	313 432	309 182	0,39
25 000	Atlantic Coastal Acquisition Corp.	317 508	308 252	0,39
40 000	Austerlitz Acquisition Corp. II	503 630	499 653	0,63
50 000	Bite Acquisition Corp.	631 732	618 674	0,78
25 000	BlueRiver Acquisition Corp.	304 853	301 119	0,38
25 000	Build Acquisition Corp.	300 365	299 879	0,38
50 000	Concord Acquisition Corp.	623 792	610 922	0,77
50 000	Constellation Acquisition Corp. I	630 836	620 225	0,79
50 000	DHB Capital Corp.	634 143	620 225	0,79
50 000	Digital Transformation Opportunities Corp.	627 715	614 023	0,78
50 000	Dragoneer Growth Opportunities Corp. III	630 380	620 225	0,79
25 000	ESM Acquisition Corp.	316 808	310 113	0,39
59 000	Actions privilégiées, 8,25 %	1 744 102	1 948 958	2,47
50 000	Fortress Value Acquisition Corp. IV	624 131	620 225	0,79
25 000	Global Partner Acquisition Corp. II	310 818	301 429	0,38
25 000	Golden Arrow Merger Corp.	310 540	308 252	0,39
25 000	Gores Holdings VIII Inc.	319 263	309 492	0,39
25 000	Gores Technology Partners II Inc.	316 021	317 710	0,40
25 000	Jack Creek Investment Corp.	294 142	299 569	0,38
25 000	Khosla Ventures Acquisition Co. II	313 674	308 258	0,39

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Inventaire du portefeuille (suite) 30 juin 2021 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts Valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions américaines (suite)				
25 000	Khosla Ventures Acquisition Co. III	309 704 \$	306 081 \$	0,39
50 000	KKR Acquisition Holdings I Corp.	625 896	622 706	0,79
25 000	Marlin Technology Corp.	303 197	300 189	0,38
50 000	Plum Acquisition Corp. I	623 728	617 744	0,78
50 000	Reinvent Technology Partners Y	632 682	625 807	0,79
25 000	Ross Acquisition Corp. II	311 320	309 182	0,39
25 000	Sports Ventures Acquisition Corp.	315 591	301 119	0,38
25 000	Supernova Partners Acquisition Co. III Ltd.	312 639	309 337	0,39
25 000	Virgin Group Acquisition Corp. II	314 208	310 733	0,39
50 000	Warburg Pincus Capital Corp. I-A	641 453	629 838	0,80
50 000	Warburg Pincus Capital Corp. I-B	640 710	623 016	0,79
68 300	WESCO International Inc., actions priv., 10,625 %	2 488 921	2 617 085	3,32
		<u>19 475 846</u>	<u>19 582 999</u>	<u>24,79</u>
Titres à revenu fixe de sociétés américaines				
2 000 000	Airbnb Inc., 0 %, 15 mars 2026	2 215 624	2 337 752	2,96
2 000 000	Alarm.com Holdings Inc., 0 %, 15 janvier 2026	2 289 627	2 299 124	2,92
2 500 000	Alteryx Inc., 1 %, 1 ^{er} août 2026	3 057 611	2 942 968	3,73
2 500 000	Core & Main Holdings LP, 8,625 %, 15 septembre 2024	3 286 286	3 167 737	4,02
2 500 000	DraftKings Inc., 0 %, 15 mars 2028	2 788 566	2 802 580	3,55
615 000	Eldorado Gold Corp., 9,50 %, 1 ^{er} juin 2024	879 677	828 156	1,05
2 000 000	Enphase Energy Inc., 0 %, 1 ^{er} mars 2028	1 965 206	2 413 742	3,06
2 000 000	First Quantum Minerals Ltd., 7,25 %, 1 ^{er} avril 2023	2 689 691	2 529 749	3,21
750 000	Invesque Inc., 5 %, 31 janvier 2022	796 814	865 214	1,10
2 500 000	Kaleyra Inc., 6,125 %, 1 ^{er} juin 2026	3 008 250	3 147 642	3,99
2 000 000	Lending Tree Inc., 0,50 %, 15 juillet 2025	2 425 624	2 249 234	2,85
1 500 000	Ligand Pharmaceuticals Inc., 0,75 %, 15 mai 2023	1 779 076	1 842 738	2,34
1 000 000	Live Nation Entertainment Inc., 2 %, 15 février 2025	1 276 048	1 393 534	1,77
150 000	Nathan's Famous Inc., 6,625 %, 1 ^{er} novembre 2025	195 540	191 696	0,24
1 500 000	Navistar International Corp., 6,625 %, 1 ^{er} novembre 2025	1 796 628	1 923 845	2,44
1 500 000	New Relic Inc., 0,50 %, 1 ^{er} mai 2023	1 855 460	1 856 563	2,35
2 000 000	Par Petroleum LLC / Par Petroleum Finance Corp., 7,75 %, 15 décembre 2025	2 398 680	2 506 974	3,18
2 000 000	Peloton Interactive Inc., 0 %, 15 février 2026	2 198 726	2 413 395	3,06
1 000 000	RingCentral Inc., 0 %, 15 mars 2026	1 143 875	1 265 333	1,60
2 500 000	SmileDirectClub Inc., 0 %, 1 ^{er} février 2026	2 676 534	2 542 426	3,22
1 000 000	Snap Inc., 0 %, 1 ^{er} mai 2027	1 149 480	1 321 774	1,68
2 500 000	Splunk Inc., 1,125 %, 15 juin 2027	3 169 960	3 018 883	3,83
2 000 000	Tesla Inc., 5,30 %, 15 août 2025	2 332 078	2 563 191	3,25
1 000 000	Tidewater Inc., 8 %, 1 ^{er} août 2022	1 363 478	1 264 738	1,60
1 500 000	Tilray Inc. 5 %, 1 ^{er} oct. 2023	1 724 824	1 828 169	2,32
160 000	Tricon Capital Group Inc., 5,75 %, 31 mars 2022	214 530	217 347	0,28
2 000 000	Twitter Inc., 0 %, 15 mars 2026	2 256 809	2 372 286	3,01
4 000 000	Uber Technologies Inc., 8 %, 1 ^{er} novembre 2026	5 530 789	5 346 340	6,78

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Inventaire du portefeuille (suite) 30 juin 2021 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts Valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe de sociétés américaines (suite)			
1 000 000	Vonage Holdings Corp., 1,75 %, 1 ^{er} juin 2024	1 211 110 \$	1 384 876 \$	1,76
2 550 000	Warrior Met Coal Inc., 8 %, 1 ^{er} novembre 2024	3 428 499	3 201 801	4,06
2 500 000	Wayfair Inc., 0,625 %, 1 ^{er} octobre 2025	3 119 748	3 306 388	4,19
		<u>66 224 848</u>	<u>67 346 195</u>	<u>85,40</u>
	Bons de souscription américains			
51 506	WTS CEC Brands LLC TBD	—	—	—
	Total des placements détenus	106 181 556	108 822 601	137,95
	Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	<u>(20 171)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	Placements détenus, montant net	<u>106 161 385 \$</u>	108 822 601	137,95
	Autres passifs, montant net		<u>(29 968 309)</u>	<u>(37,95)</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>78 854 292 \$</u>	<u>100,00</u>

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2021 (non audité)

Fonds de revenu alternatif Venator (auparavant, Fonds de revenu Venator) (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 30 juillet 2008, dans sa version modifiée et mise à jour en date du 8 janvier 2020 (l'« déclaration de fiducie »). La fiducie a amorcé ses activités le 1^{er} août 2008. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») et de fiduciaire de la fiducie (le « fiduciaire »). L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie est de procurer une croissance du capital à long terme grâce à une sélection fondamentale de titres axée sur des sociétés nord-américaines bien établies et cotées en bourse. Dans le but d'atteindre son objectif de placement, la fiducie investira dans un portefeuille de titres qui dégagent généralement un rendement supérieur à 4 %. La fiducie pourrait détenir à la fois des positions acheteur et des positions vendeur dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et des produits dérivés.

Le succès de la fiducie est tributaire du maintien en poste du gestionnaire et sera influencé par plusieurs facteurs de risque associés aux placements dans des titres de capitaux propres, des options et d'autres instruments, ainsi qu'au recours à l'effet de levier. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, le risque lié aux couvertures fondées sur des dérivés, la liquidité du marché, les ventes à découvert, le taux de rotation du portefeuille, les positions libellées en monnaies étrangères, l'exposition aux marchés étrangers et les variations des taux d'intérêt.

1. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (conjointement, les « IFRS ») publiées et en vigueur au 16 août 2021, soit la date à laquelle le gestionnaire a autorisé la publication de ces états financiers intermédiaires. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

2. Principales méthodes comptables

a) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

a) Utilisation d'estimations (suite)

La pandémie de COVID-19 peut avoir une incidence défavorable importante sur les activités et le rendement de la fiducie. Cette situation pourrait perdurer pour une période prolongée et avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique et les conditions de marché. Les retombées ultimes de la pandémie sur l'économie et les répercussions à long terme sur l'économie, les marchés, les industries et les entreprises sont inconnues. La portée de ces répercussions sur la performance financière et les activités de la fiducie sera tributaire de l'évolution de la situation qui est extrêmement incertaine et ne peut être prévue.

b) Actifs financiers et des passifs financiers

i) Évaluation

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Les autres passifs financiers sont en général réglés dans les douze mois suivant la comptabilisation. Les autres actifs et passifs, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Actifs financiers et des passifs financiers (suite)

ii) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris les charges payées d'avance, les intérêts à recevoir, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et le montant à recevoir au titre des placements vendus sont classés en tant qu'actifs financiers et évalués au coût amorti. Un actif financier est classé et ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- b) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer à des courtiers, les crédettes et charges à payer, la rémunération au rendement à payer, les frais de gestion à payer, les distributions à payer, le montant à payer au titre des placements achetés, le montant à payer au titre des rachats et le dépôt des porteurs de parts sont classés comme étant des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Actifs financiers et des passifs financiers (suite)

iii) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les transactions normalisées au titre des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs financiers sont comptabilisés aux états du résultat global. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux états du résultat global dans le cas des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et sont inclus dans la juste valeur initiale des actifs financiers et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers sont décomptabilisés, mais seulement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

c) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

d) Contrats de change à terme de gré à gré

La fiducie peut également conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre les fluctuations des taux de change. Ces contrats sont évalués comme la différence entre les taux de change à terme contractuels et le taux à terme de clôture pour les devises détenues ou vendues à découvert à la date du rapport. Les profits ou pertes latents sur les contrats sont inclus dans les états de la situation financière. Les profits et pertes réalisés et les variations des profits et pertes latents sont inclus dans les états du résultat global.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont comptabilisés quotidiennement et les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution inscrits aux états du résultat global représentent les intérêts nominaux reçus par la fiducie, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La fiducie n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro, auquel cas ils sont amortis selon le mode linéaire.

Le profit réalisé (la perte réalisée) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la plus-value (moins-value) latente des placements sont établis sur la base du coût moyen. Le coût moyen ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro.

f) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

g) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

h) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

i) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Se reporter à la note 9 pour une analyse des évaluations de la juste valeur.

j) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement et de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les variations de la plus-value (moins-value) latente des écarts de conversion sont comptabilisées aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits réalisés (pertes réalisées) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

l) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les dépenses.

m) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son exercice d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

n) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette même catégorie en circulation à la date de clôture de la période.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

o) Évaluation des parts

L'actif net lié à une catégorie donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même catégorie du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des catégories de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette catégorie. Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées directement à cette catégorie. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque catégorie en fonction de l'actif net attribuable à chaque catégorie.

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette même catégorie en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 10 pour le calcul.

q) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs catégories de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

r) Modifications des principales méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et n'ont aucune incidence importante sur les états financiers de la fiducie.

Certaines des nouvelles normes et modifications aux normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et leur application anticipée est autorisée. Toutefois, la fiducie n'a pas adopté par anticipation les normes, nouvelles et modifiées, lors de l'établissement des présents états financiers. Ces normes, nouvelles et modifiées, ainsi que leurs interprétations ne devraient pas avoir un effet notable sur les états financiers de la fiducie.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

4. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire mensuellement, sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie en date du dernier jour ouvrable de chaque mois et sont versés au début du mois suivant. Les frais de gestion mensuels relatifs à chaque catégorie sont calculés comme suit : i) 1/12 de 2 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A; ii) 1/12 de 1,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D et iii) 1/12 de 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie F, plus les taxes applicables. Pour les parts de catégorie I, les frais de gestion, sont négociés et payés directement par l'investisseur.

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de catégorie A et des parts de catégorie D, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de catégorie A ou des parts de catégorie D. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A et à 0,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D détenues par les clients du courtier en question.

Pour la période close le 30 juin 2021, les frais de gestion se sont élevés à 430 641 \$ (357 218 \$ en 2020). De ce montant, une tranche de 67 587 \$ était à payer au 30 juin 2021 (59 011 \$ au 31 décembre 2020).

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

4. Opérations entre parties liées (suite)

b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de catégorie A, des parts de catégorie D et des parts de catégorie F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur un taux de rendement pour l'exercice écoulé annualisé de 5 % supérieur au dernier niveau record de cette part (le « taux de rendement seuil »), plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le niveau record est défini comme étant le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra : i) le montant total de l'augmentation de la juste valeur liquidative par part ajustée se situant entre le taux de rendement seuil et le taux de rendement seuil majoré de 0,5 % et ii) un montant correspondant à 10 % de tout profit en excédent du taux de rendement seuil majoré de 0,5 %. L'investisseur dans les parts de catégorie I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour la période close le 30 juin 2021, la rémunération au rendement a été de 730 966 \$ (3 974 \$ en 2020). De ce montant, une tranche 730 996 \$ était à payer au 30 juin 2021 (536 940 \$ au 31 décembre 2020).

c) Porteurs de parts liés

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 15,87 % (15,87 % au 31 décembre 2020) des parts de la fiducie en circulation.

5. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. La fiducie a attribué des parts de catégorie A, les parts de catégorie D, les parts de catégorie F et les parts de catégorie I, qui peuvent être émises en séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie. Chaque part de chaque catégorie confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou d'une catégorie donnée ou en modifier la désignation. Au 30 juin 2021, des parts de catégorie A, des parts de catégorie D et des parts de catégorie F ont été émises.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

5. Parts rachetables de la fiducie (suite)

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque période bimensuelle (la « date de rachat ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins 7 jours ouvrables avant cette date de rachat.

Le gestionnaire, à son entière appréciation, peut accepter ou rejeter une demande de rachat; toutefois, il a l'intention d'accepter toutes les demandes de rachat dans la mesure où il estime que leur acceptation ne portera pas préjudice à la fiducie. Les gains en capital, qui peuvent résulter de la vente de titres dans le cadre de rachats de parts, seront attribués aux porteurs de parts dont les parts sont rachetées.

Le tableau qui suit présente l'activité liée aux parts au cours des périodes closes les 30 juin :

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Parts rachetables à la clôture de la période
30 juin 2021					
Catégorie A	551 111,91	12 510,26	(71 809,81)	7 980,32	499 792,68
Catégorie D	4 179,80	—	—	95,31	4 275,11
Catégorie F	9 691 452,66	2 170 622,18	(1 088 136,16)	163 482,58	10 937 421,26
30 juin 2020					
Catégorie A	646 820,22	154 475,06	(80 012,24)	14 342,09	735 625,13
Catégorie C	1 365 838,23	—	(1 365 838,23)	—	—
Catégorie D	—	4 000,00	—	76,22	4 076,22
Catégorie F	8 724 470,92	1 902 676,19	(883 049,53)	190 917,86	9 935 015,44

Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 8, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

6. Politique de distribution

Le gestionnaire affectera et distribuera la totalité du revenu de placement net et des profits réalisés nets sur les placements de manière à ce que la fiducie ne soit pas assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie 1 de la Loi de l'impôt. Au 30 juin 2021, la fiducie avait l'intention de payer mensuellement aux porteurs de parts, dans un délai de 15 jours suivant la fin de chaque mois civil, une distribution de 0,02 \$ par part (la distribution du mois précédent s'étant chiffrée à 0,02 \$ par part).

À moins qu'un porteur de parts ne choisisse de recevoir un montant de trésorerie, toutes les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires à la valeur liquidative par part. Chaque date de distribution, les parts seront automatiquement regroupées de manière à ce que le nombre de parts en circulation soit le même qu'immédiatement avant la distribution.

7. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même l'avoir de la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la fiducie conformément aux dispositions de sa déclaration de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

8. Instruments financiers et gestion du risque

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée à divers types de risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que du montant à recevoir de courtiers.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Toutes les opérations sur des titres cotés conclues par la fiducie sont réglées au moment de la livraison par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est fait lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les placements en instruments de créance de la fiducie, y compris les obligations, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente l'exposition maximale de la fiducie au risque de crédit.

La fiducie a investi dans des titres de créance assortis des notations de crédit suivantes, telles qu'elles ont été établies par Moody's Investors Service :

Notation	% de la valeur liquidative	
	30 juin 2021	31 décembre 2020
Ba3	–	3,88
B1	6,43	15,15
B2	4,06	3,07
B3	8,07	9,65
Caa1	4,02	7,30
Caa2	–	2,96
Caa2u	–	3,98
Non coté	86,10	58,51

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts contre trésorerie. La fiducie investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

Tous les passifs financiers de la fiducie ont une durée à courir jusqu'à l'échéance inférieure à trois mois.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

c) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus pour la période close le 30 juin 2021 et l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements dans des obligations sont des instruments à taux fixe dont la durée à courir jusqu'à l'échéance au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 est la suivante :

	30 juin 2021	31 décembre 2020
Moins de 1 an	1 082 561 \$	4 559 880 \$
De 1 an à 3 ans	17 757 210	21 449 564
De 3 à 5 ans	47 303 604	33 715 507
Plus de 5 ans	19 563 787	9 338 536

Au 30 juin 2021, si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 10 points de base, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'augmentation de l'actif net se serait chiffrée à environ 341 416 \$ pour la période (243 714 \$ au 31 décembre 2020).

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers, sauf en ce qui concerne les options position vendeur et les titres vendus à découvert. Les pertes possibles sur les options position vendeur et les titres vendus à découvert sont illimitées.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

c) Risque de marché (suite)

ii) Autre risque de prix (suite)

Pour la fiducie, l'exposition à l'autre risque de prix la plus importante découle de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 30 juin 2021, si les cours de ces titres sur les différentes bourses où ils sont négociés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 2 311 544 \$ (522 485 \$ au 31 décembre 2020). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents, et la différence pourrait être importante.

iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur des instruments financiers qui sont libellés ou échangés dans une autre monnaie que le dollar canadien (« \$ CA »), qui est la monnaie de présentation de la fiducie, fluctue en raison des variations des taux de change.

La monnaie qui présentait le plus grand risque pour la fiducie au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 est la suivante :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
30 juin 2021						
Dollar américain	(87 023 260) \$	86 929 194 \$	(94 066) \$	(4 351 163) \$	4 346 460 \$	(4 703) \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(110,36)	110,24	(0,12)	(5,52)	5,51	(0,01)

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii) Risque de change (suite)

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2020						
Dollar américain	(54 877 975)	\$ 54 939 735	\$ 61 760	\$ (2 743 899)	\$ 2 746 987	\$ 3 088
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(83,04)	83,13	0,09	(4,15)	4,16	0,01

Les montants figurant dans les tableaux qui précèdent sont fondés sur la juste valeur des instruments financiers de la fiducie (y compris la trésorerie) ainsi que sur les montants de capital sous-jacents des contrats de change à terme, s'il y a lieu. D'autres actifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir) et passifs financiers qui sont libellés en monnaies étrangères n'exposent pas la fiducie à un risque de change important.

Au 30 juin 2021, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres monnaies importantes, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 4 708 \$ (3 088 \$ au 31 décembre 2020). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant montre un sommaire du risque de concentration par secteur d'activité du portefeuille de placement de la fiducie :

Secteur	% de la valeur liquidative	
	30 juin 2021	31 décembre 2020
Placements détenus		
Matières premières	16,4	18,7
Communications	6,5	6,2
Biens de consommation discrétionnaire	17,3	8,1
Biens de consommation de base	–	4,4
Énergie	6,7	12,9
Services financiers	24,4	8,0
Soins de santé	9,8	11,4
Produits industriels	22,6	24,8
Immobilier	6,7	7,0
Technologies	27,7	10,9

9. Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 30 juin 2021 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	23 115 439 \$	– \$	– \$	23 115 439 \$
Titres à revenu fixe	–	85 707 162	–	85 707 162
	23 115 439 \$	85 707 162 \$	– \$	108 822 601 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours de la période close le 30 juin 2021.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2020 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	5 224 849 \$	– \$	– \$	5 224 849 \$
Titres à revenu fixe	–	69 063 487	–	69 063 487
	5 224 849 \$	69 063 487 \$	– \$	74 288 336 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

10. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Le tableau qui suit présente le calcul de l'augmentation (de la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les périodes closes les 30 juin 2021 et 2020 :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
30 juin 2021			
Catégorie A	247 682 \$	527 813	0,47 \$
Catégorie D	1 777	4 220	0,42
Catégorie F	5 627 786	10 422 784	0,54
30 juin 2020			
Catégorie A	(420 373) \$	737 268	(0,57) \$
Catégorie D	(1 815)	4 029	(0,45)
Catégorie F	(5 526 828)	9 874 011	(0,56)

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

11. Compensation d'instruments financiers

La fiducie a accordé au courtier principal un privilège général à l'égard des actifs financiers détenus en garde à titre de gage lié au risque que court ce dernier relativement à la prestation de services de courtage de premier ordre à la fiducie. Les conditions du privilège général sont usuelles et de même nature que celles prévues d'ordinaire aux termes de conventions de courtage de premier ordre.

L'entente qu'a conclue la fiducie avec son courtier permet la compensation des débiteurs et des créiteurs liés aux titres achetés ou vendus dans le cours normal des activités.

12. Dépôt des porteurs de parts

Le dépôt des porteurs de part est constitué de la trésorerie reçue avant l'émission des parts de fiducie.

13. Impôt sur le résultat

Aux exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, la fiducie ne disposait d'aucun report prospectif de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs.